



16ème législature

Question N° : 931	De M. Bertrand Petit (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités, autonomie et personnes handicapées		Ministère attributaire > Solidarités, autonomie et personnes handicapées
Rubrique > professions et activités sociales	Tête d'analyse >Revalorisation des métiers de l'aide à domicile	Analyse > Revalorisation des métiers de l'aide à domicile.
Question publiée au JO le : 23/08/2022 Question retirée le : 06/12/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bertrand Petit alerte M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation des services d'aide et de soins à domicile. Les alertes en provenance des territoires ne manquent pas dans son quotidien d'élu. En effet, la problématique des déserts médicaux s'amplifie de jour en jour si bien que certains Français ne bénéficient plus d'un accès aux soins de proximité et ne se soignent donc plus. Dans un contexte où la reprise de l'épidémie de covid et le risque caniculaire rendent les besoins pour les plus fragiles encore plus importants, les services d'aide et de soins à domicile connaissent une crise du recrutement sans précédent. Le manque d'attractivité du métier s'explique par des rémunérations trop faibles, un manque de reconnaissance dans la chaîne des professionnels de santé et des conditions de travail dégradées. Les demandes à ces sujets sont nombreuses et restent sans réponses du Gouvernement. À ce pouvoir d'achat déjà faible s'ajoute une hausse des prix des carburants qui impactent tous les jours les intervenants à domicile, notamment en secteur rural. Les gains du travail deviennent inférieurs aux coûts de ce travail. Par conséquent, les structures doivent faire face aux nombreux arrêts liés à des accidents du travail, des dépressions voire des démissions. Les remplacements sont très compliqués voire impossibles. La continuité des services est, dès lors, impossible à assurer. Les interventions les plus essentielles comme se lever, se doucher ou se restaurer sont concernées. Du changement est attendu afin de revaloriser ces métiers et de modifier l'organisation de l'ensemble du secteur de l'aide et du soin à domicile. Il lui demande alors les mesures d'urgence qu'il compte prendre afin d'assurer la continuité des missions de ce secteur en attendant la loi grand âge et autonomie.